

MERCREDI 9 MARS 2016

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 9 mars 2016 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENT :

Pierre Auclair	Marie-Ève Dardel
Harold Linton	Yan Montpetit
Wayne Conklin	Nicole Blondin

SONT ABSENT : Aucun absent

Michel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 10 février 2016 — séance régulière
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2016— séance extraordinaire
4. Dépôt et présentation des états financiers de 2015.
5. Période de questions.
6. Affaire en cours.
 - 6.1. Pour soumettre à la Sureté du Québec les priorités de la Municipalité pour l'année 2016.
7. Rapports.
 - 7.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de février 2016.
 - 7.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 7.3. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 7.3.1. Dépôt des travaux à faire en mars 2016.
 - 7.3.2. Rapport de voirie du mois de février 2016.
 - 7.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de février 2016.
8. Finances
 - 8.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de février 2016.
9. Correspondances
10. Affaires nouvelles
 - 10.1. Afin d'appuyer une demande à autres fins qu'agricole d'une parcelle de terrain de 4840m² appartenant à M. Jean-Pierre Molloy à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'érection d'une résidence sur le lot 4 614 952.
 - 10.2 Pour engager une firme de recherche de personnes pour les propriétaires dont les comptes de taxes nous sont revenus avec la mention "déménagé, parti sans laisser d'adresse" et que nous n'avons pu retracer
 - 10.3 Pour faire un appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse
 - 10.4 Pour négocier une entente avec la pourvoirie du Chemin Bois de Coursolle pour installer un réservoir de 10,000 gallons qui servira de borne sèche
 - 10.5 Pour payer les coûts de 829 \$. pour une publicité dans le guide touristique "Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre
 - 10.6 Pour engager Déneigement Marc St-Aubin au coût de \$60/h pour le déneigement de nos routes lors de bris de nos équipements ou absence d'un

- employé
- 10.7 Pour changer nos priorités 2016 dans le cadre du RRRL pour refaire l'asphalte du chemin St-Rémi sur 2km et pour mandater l'ingénieur de la MRC pour faire les plans et devis et obtenir une subvention à cet effet
 - 10.8 Pour payer la formation de la FQM "Leviers financiers de la gestion des matières résiduelles pour le directeur général au coût de 199 \$. plus taxes et frais de déplacement
 - 10.9 Pour signer l'entente de ristourne avec Véolia pour les huiles usées
 - 10.10 Pour engager, Mme Louise Sanderson pour une période de 2 semaines pour effectuer des travaux administratifs au prix de \$15.00/heure
 - 10.11 Pour expédier une demande à la Commission scolaire Cœur des Vallées pour étendre le service d'autobus scolaire.
 - 10.12 Pour payer notre cotisation annuelle à PROMA au montant de \$500.et pour nommer l'inspectrice en bâtiment et environnement pour représenter la Municipalité de Boileau avec M. le Maire pour les réunions de PROMA
 - 10.13 Pour modifier la résolution 03-11-257 "Barème pour certains services administratifs municipaux
 - 10.14 Pour inscrire Mme Amélie Vaillancourt Lacas et Michel Grenier au cours de l'UMQ sur la gestion contractuelle à la MRC de Papineau et payer le coût du cours, les frais de déplacement et autres si nécessaire.
 - 10.15 Pour payer la subvention annuelle à Tricentris de 892.39 \$
 - 10.16 Pour approuver la liste des immeubles devant faire l'objet d'une vente pour taxes et pour un mandat au directeur général ou son représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
 - 10.17 Pour l'adhésion à la Cour Municipale commune de la MRC des Collines de l'Outaouais
 - 10.18 Pour réserver une table au Gala Papineau du samedi 30 avril 2016 et assumer le coût de 20 \$ par personne.
 - 10.19 Pour payer la somme de 27,960.92\$ à l'ordre de la MRC Papineau pour régler dans son intégralité le cautionnement signé pour la coopérative de Solidarité de Boileau
11. Période de questions
 12. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

16-03-056 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

16-03-057 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2016 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 10 février 2016, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03-058

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2016 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 2 mars 2016, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2015.

Monsieur Daniel Charlebois C.P.A de la firme la de comptable Charlebois & Gratton, CPA inc. dépose à titre de vérificateur externe de la Municipalité le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. AFFAIRES EN COURS

16-03-059

6.1. POUR SOUMETTRE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC LES PRIORITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2016.

ATTENDU que la municipalité de Boileau doit annuellement signifier à la Sûreté du Québec les diverses priorités sur lesquelles elle désire insister davantage;

ATTENDU que le Conseil de Boileau désire à priori s'assurer que la S.Q. soit d'abord présente et visible sur l'ensemble de son territoire de manière à pallier et répondre à toutes éventualités et plus particulièrement pour le respect de la signalisation des arrêts

ATTENDU que les enjeux de sécurité lors de la période de la chasse sont toujours d'actualité et doivent demeurer un axe d'intervention prioritaire;

ATTENDU que le Conseil est aussi interpellé par la sécurité des véhicules hors routes et plus particulièrement du port du casque par les usagers de ce mode de transport;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QU' :

À titre de priorité pour 2016, la Sûreté du Québec assure la visibilité constante et assidue de ses patrouilles sur le territoire de la municipalité de Boileau et contrôle plus particulièrement le respect de la signalisation des arrêts

QUE :

La Sûreté du Québec demeure présente et visible lors de la période de la chasse de manière à rassurer autant les chasseurs que les citoyens.

ET QUE :

La Sûreté du Québec s'assure du port du casque des usagers des véhicules hors routes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

7. RAPPORTS

7.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités du mois de février 2016.

7.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de février 2016, des dépôts ont été effectués pour un montant de 91,900.25 \$ et nous avons des chèques postdatés pour 2016 d'une valeur de 74,904.61 \$

7.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

7.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN MARS 2016

M Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de mars 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

7.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS FÉVRIER 2016

M Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de février 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

7.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

M Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de février 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

8. FINANCES

16-03-060

8.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de février 2016 d'une somme de 62,553.59 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

9. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois.

10. AFFAIRES NOUVELLES

16-03-061

10.1 RÉSOLUTION AFIN D'APPUYER UNE DEMANDE À AUTRES FINS QU'AGRICOLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 4840 M2 APPARTENANT À M. JEAN-PIERRE MOLLOY À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR L'ÉRECTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR LE LOT 4 614 952

ATTENDU que la résidence actuelle est désuète et s'est dégradée avec le temps;

ATTENDU que la résidence existante et ses dépendances seront détruites et que le couvert végétal sera remis à son état naturel;

ATTENDU qu'une déclaration d'exercice d'un droit ou privilège afin obtenir un permis de construction sans autorisation avait été déposée en 1989 et reconduit en 1992 par le demandeur en vertu de l'article 32 et qu'un évènement naturel a détruit les murs de la résidence;

ATTENDU que l'usage actuel en place est de nature résidentielle et que M. Molloy désire perpétuer cet usage, mais avec une nouvelle habitation comprenant la fondation construite en 1989;

ATTENDU que le lot est situé dans une zone agricole à faible potentiel;

ATTENDU que la faible superficie dont il est question dans la demande aura un impact minime sur les activités agricoles;

ATTENDU que les conséquences d'un usage autre qu'agricole n'altèrent en rien les activités agricoles existantes ni le développement de ces activités agricoles, pas plus que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que l'usage envisagé pour cette parcelle de terrain n'a aucun effet ou très peu d'effet en matière d'environnement ou pour l'établissement de production animale, situé sur un sommet élevé

ATTENDU que l'usage prévu pour cet emplacement n'altère en rien l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU que l'usage prévu n'a aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture, ni des ressources eau et sol de la municipalité;

ATTENDU que le lot de M. Molloy, à l'origine, a une superficie de 91,383 hectares et qu'une demande à autres fins qu'agriculture telle que demandée à la CPTAQ, n'a aucun ou très peu d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QU' :

Une demande soit acheminée à la CPTAQ afin d'appuyer une demande à autres fins qu'agricole d'une parcelle de terrain de 4840m², appartenant à M. Jean-Pierre Molloy, soit le lot 4 6139 52, résident au 236 chemin Brookdale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03-062

10.2 POUR ENGAGER UNE FIRME DE RECHERCHE DE PERSONNES POUR LES PROPRIÉTAIRES DONT LES COMPTES DE TAXES NOUS SONT REVENUS AVEC LA MENTION "DÉMÉNAGÉ, PARTI SANS LAISSER D'ADRESSE"

ATTENDU Que la Municipalité doit aviser les propriétaires des taxes à payer sur leur propriété sur une base annuelle;

ATTENDU Que la Municipalité doit faire tous les efforts possibles pour retracer les adresses des propriétaires dont les comptes de taxes sont revenus avec la mention "déménagé, parti sans laisser d'adresse" avant d'expédier leurs créances en vente pour taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour engager une firme de recherche de personnes pour trouver l'adresse des propriétaires dont les comptes de taxes sont revenus avec la mention "déménagé, parti sans laisser d'adresse" et que nous n'avons pu retracer

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-063

10.3 POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE

ATTENDU que la Municipalité doit entretenir et niveler les chemins de gravier sur son territoire durant l'année;

ATTENDU que la niveleuse de la Municipalité a été évaluée et qu'elle est dans un état de décrépitude avancé;

ATTENDU que sa réparation entraînerait des coûts importants

ATTENDU que les membres du Conseil préfèrent investir dans une niveleuse plus récente;

ATTENDU qu'un comité administratif a procédé à une analyse des niveleuses usagées disponibles sur le marché présentement et a établi un choix de 3 unités abordables.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour effectuer un appel d'offres pour les 3 niveleuses sélectionnées et effectue un offre d'achat sur celle présentant la meilleure transaction.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-064

10.4 POUR NÉGOCIER UNE ENTENTE AVEC LA POURVOIRIE DU CHEMIN DU BOIS-COURSOLLE POUR ENFOUIR UN RÉSERVOIR DE 10,000 GALLONS QUI SERVIRA DE BORNE SÈCHE

ATTENDU que la Municipalité doit remplacer la borne sèche du Chemin Bois-Coursolle qui est défectueuse;

ATTENDU que la Municipalité préfère utiliser des bornes sèches qui sont enfouies plutôt qu'immergées dans les plans d'eau;

ATTENDU qu'il n'y a plus de terrains de la Couronne disponible près du noyau des résidences de ce secteur;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair

et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour négocier une entente avec la pourvoirie du Chemin Bois-Coursolle pour une parcelle de terrain pour enfouir un réservoir de 10,000 gallons ou deux réservoirs de 5000 gallons qui serviront de borne sèche.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03-065

10.5 POUR PAYER LES COÛTS DE 829 \$. POUR UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE "BALADE AU CŒUR DE LA PETITE NATION ET DE LA LIÈVRE

ATTENDU que la Municipalité désire promouvoir et attirer des touristes dans notre région et dans notre Municipalité.

ATTENDU que certains commerces ont exprimé leur désir de participer à notre effort pour faire connaître Boileau et ses environs

ATTENDU que le guide touristique "Balade au cœur de la Petite Nation et de la Lièvre" regroupe toutes les municipalités de la région

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité paie les coûts de 829 \$. pour une publicité dans le guide touristique "Balade au cœur de la Petite Nation et de la Lièvre".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-066

10.6 POUR ENGAGER DÉNEIGEMENT MARC ST-AUBIN AU COÛT DE 60.00\$/HEURE POUR LE DÉNEIGEMENT DE NOS ROUTES LORS DE BRIS DE NOS ÉQUIPEMENTS OU ABSENCE D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que la Municipalité doit pouvoir en tout temps effectuer le déneigement de ses chemins dans un délai raisonnable;

ATTENDU Que la Municipalité a subi des bris d'équipement et absence d'employés à quelques occasions cette année ne lui permettant pas de respecter ses horaires de déneigement;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général et l'inspecteur en voirie pour engager Déneigement Marc St-Aubin au coût de \$60.00/heure, avec ses propres équipements, pour le déneigement de nos routes lors de bris de nos équipements ou absence d'un employé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers
(Mme Marie-Ève Dardel s'abstient de voter)

16-03-067

10.7 POUR EFFECTUER UNE MODIFICATION EN 2016 DANS LE CADRE DU RRRL POUR REFAIRE L'ASPHALTE DU CHEMIN ST-RÉMI SUR 2KM ET POUR MANDATER L'INGÉNIEUR DE LA MRC POUR FAIRE LES PLANS ET DEVIS ET OBTENIR UNE SUBVENTION À CET EFFET

ATTENDU que la firme CIMA a complété une liste de priorités dans le cadre du RRRL que la Municipalité avait approuvé en 2014;

ATTENDU que depuis, ces priorités ont changées en fonction de l'état actuel des chemins

ATTENDU que le chemin St-Rémi est le chemin le plus achalandé de la Municipalité puisque la majorité des déplacements de nos citoyens s'y produit;

ATTENDU que le revêtement d'asphalte s'y est grandement détérioré depuis 2 ans et que ceci représente actuellement un risque élevé pour les accidents de la route;

ATTENDU qu'avec le gel, des buttes et des vallons se sont formés pouvant occasionner des bris mécaniques et des pertes de contrôle;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour aviser le ministère des Transport de changer nos priorités dans le cadre du RRRL pour refaire l'asphalte du Chemin St-Rémi sur 2 km et mandater l'ingénieur de la MRC pour faire les plans et devis et obtenir une subvention pour ces derniers

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03-068

10.8 POUR PAYER LA FORMATION DE LA FQM "LEVIERS FINANCIERS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES" POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COÛT DE 199 \$, PLUS TAXES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

ATTENDU que le directeur général veut parfaire ses connaissances et acquérir de nouvelles compétences;

ATTENDU la pertinence du sujet puisque le conseil étudie la possibilité de faire un centre de compostage ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité paie la formation de la FQM "Leviers financiers de la gestion des matières résiduelles pour le directeur général au coût de 199 \$. Plus taxes et frais de déplacement

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03-069 10.9 POUR SIGNER L'ENTENTE DE RISTOURNE AVEC VÉOLIA POUR LES HUILES USÉES

ATTENDU que la Municipalité a une entente qui doit être renouvelée avec Véolia pour disposer de ses huiles usées en échange d'une ristourne;

ATTENDU que Véolia a soumis une nouvelle entente qui détermine les nouveaux termes et conditions de ce contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil mandate le directeur général pour signer la nouvelle entente de ristourne avec Véolia pour ses huiles usées

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

16-03-070 10.10 POUR ENGAGER, MME LOUISE SANDERSON POUR UNE PÉRIODE DE 2 SEMAINES POUR EFFECTUER DES TRAVAUX ADMINISTRATIFS AU PRIX DE \$15.00/HEURE

ATTENDU que le stage non payé de Mme Sanderson se termine le 4 mars 2016;

ATTENDU que certains travaux d'ordre administratifs devraient être faits dans le plus court délai;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour engager Mme Louise Sanderson pour une période de 2 semaines de 35 heures à \$15./heure

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-071

10.11 POUR EXPÉDIER UNE DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR DES VALLÉES POUR ÉTENDRE LE SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE.

ATTENDU Que le transport scolaire devrait se faire de la façon la plus sécuritaire possible pour nos enfants en tout temps;

ATTENDU Que l'autobus scolaire ne ramasse pas les enfants de la Pointe des Pins devant chez eux et que ceci représente un risque puisque les enfants de maternelle doivent marcher de longues minutes dans un boisé non-éclairé;

ATTENDU Que dans le secteur voisin des Laurentides, les enfants qui fréquentent la maternelle, sont ramassés devant leur domicile;

ATTENDU Que le Chemin de la Pointe-des-Pins est un chemin public où il y a amplement d'espace pour que l'autobus scolaire puisse virer sécuritairement;

ATTENDU Qu'il n'y aurait pas de coûts additionnels pour la commission scolaire si l'autobus embarque les enfants directement de leur domicile;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général pour demander à la Commission scolaire au Cœur des Vallées pour étendre le service d'autobus scolaire pour prendre les enfants à leur domicile sur le chemin de la Pointe-des-Pins.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

16-03-072

10.12 POUR PAYER NOTRE COTISATION ANNUELLE À PROMA AU MONTANT DE 500 \$, ET POUR NOMMER L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU AVEC M LE MAIRE POUR LES RÉUNIONS DE PROMA

CONSIDÉRANT : que la Société pour la Protection du Bassin Versant de la Rivière Maskinongé (PROMA) a été constituée en corporation à but non lucratif, le 26 avril 2010;

CONSIDÉRANT : que les objectifs de la PROMA visent :

- L'harmonisation de la réglementation pour la protection des rives de la Maskinongé,
- La création d'une banque de données,
- La création d'un réseau de parcs le long de la rivière

CONSIDÉRANT : que le Conseil de Boileau reconnaît l'importance du rôle de préservation que joue la PROMA et désire assurer une pérennité de l'organisme

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil appuie financièrement la PROMA pour un montant de 500 \$

QUE :

Le Conseil nomme l'inspectrice en bâtiment et environnement pour représenter la Municipalité de Boileau avec M. le Maire pour les réunions de PROMA.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-073 10.13 POUR MODIFIER LA RÉOLUTION 03-11-257 BARÈME POUR CERTAINS SERVICES ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX

ATTENDU que toute municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a édicté, par le décret 1201-89, le règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des corporations municipales ;

ATTENDU que le conseil avait jugé opportun d'appliquer un mode de tarification pour certains services administratifs municipaux par la résolution numéro 03-11-257 ;

ATTENDU que ce conseil juge opportun de réviser ce barème ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le barème suivant pour certains services administratifs municipaux soit accepté :

Un chèque retourné avec mention "Provision insuffisante"	20.00 \$
Un chèque retourné avec mention diverse	20.00 \$
Un chèque perdu	10.00 \$
Avis pour compte de taxes	5.00 \$
Recherche dans archives / heure	17.00 \$
Certificat d'évaluation / confirmation de taxes	20.00 \$
Recherche sur la matrice graphique	17.00 \$
Demandes diverses / heure	17.00 \$
Photocopie d'une feuille de la matrice graphique	
8 1/2 x 14	.30 \$
17 x 11	1.00 \$
Fax certificat d'évaluation/confirmation de taxes	1.00 \$
Fax service au bureau / page	.30 \$
Fax réception extérieure / page	.30 \$
Poste et manutention / frais minimum	1.50 \$
Plan du détail des rues de la municipalité	3.00 \$
Photocopies	.30 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers

16-03-074

10.14 POUR INSCRIRE MME AMÉLIE VAILLANCOURT LACAS ET M. MICHEL GRENIER AU COURS DE L'UMQ SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MRC PAPINEAU ET PAYER LE COÛT DU COURS, LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES SI NÉCESSAIRE.

ATTENDU Que la Municipalité doit effectuer plusieurs appels d'offre au courant d'une année civile;

ATTENDU Que la Municipalité souhaite parfaire la formation du directeur général et de la directrice générale adjointe ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité paie la formation de l'UMQ sur la gestion contractuelle pour le directeur général et la directrice générale adjointe et les frais de déplacement et autres frais si nécessaire

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-075 **10.15 POUR PAYER LA SUBVENTION ANNUELLE À TRICENTRIS AU MONTANT DE 892.39 \$**

ATTENDU Que la Municipalité a une entente avec Tricentris pour la gestion de ses matières recyclables;

ATTENDU Que cette entente comporte une clause indiquant le niveau de subvention annuelle à octroyer à Tricentris;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité paie la subvention annuelle de 892.39 \$ demandée par Tricentris.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-076 **10.16 POUR APPROUVER LA LISTE DES IMMEUBLES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VENTE POUR TAXES ET POUR UN MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU SON REPRÉSENTANT À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU Le secrétaire-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 30 mars 2016, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que la municipalité de Boileau peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxe

ATTENDU que ce conseil croît opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le secrétaire-trésorier soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

ET QUE :

Conformément aux dispositions du code municipal, ce conseil autorise le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2016 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03-077 10.17 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LES MUNICIPALITÉS D'AUMOND, BLUE SEA, BOIS-FRANC, BOUCHETTE, CAYAMANT, DÉLÉAGE, DENHOLM, EGAN-SUD, GRACEFIELD, GRAND-REMOUS, MANIWAKI, MESSINES, MONTCERF-LYTTON ET SAINTE-THÉRÈSE DE LA GATINEAU À « L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

ATTENDU que la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

ATTENDU que cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

il est **PROPOSÉ** par M. Pierre Auclair

et **APPUYÉ** par Mme Marie-Ève Dardel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de **Boileau** accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ANNEXE « A »

Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

ARTICLE 1

Que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau adoptent un règlement d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour et acceptent d'être soumises aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 2

Que chacune des municipalités mentionnées à l'article 1 accepte de verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-03- 078 10.18 POUR RÉSERVER UNE TABLE AU GALA PAPINEAU DU SAMEDI 30 AVRIL ET ASSUMER LE COÛT DE 20 \$, PAR PERSONNE

ATTENDU que le Gala Papineau a pour but de souligner les réalisations bénévoles et sportives de personnes engagées résidant dans la MRC Papineau ;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a présenté des personnes en nomination pour quelques catégories ;

ATTENDU que la Municipalité ne veut pas faire encourir des coûts aux participants et leurs conjoints et conjointes ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité réserve une table au Gala Papineau du samedi 30 avril 2016 et assume les frais de 20 \$. pour chaque participant et leurs conjoints et conjointes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-03-079 10.19 POUR PAYER LA SOMME DE 27,960.92 \$ À L'ORDRE DE LA MRC PAPINEAU POUR RÉGLER DANS SON INTÉGRALITÉ LE CAUTIONNEMENT SIGNÉ POUR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE BOILEAU

ATTENDU que la Coopérative de Solidarité de Boileau avait contracté un emprunt de /2,820 auprès du CLD Papineau en décembre 2012 ;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau avait cautionné cet emprunt ;

ATTENDU qu'à la date de la faillite de la Coopérative de Solidarité de Boileau le solde de cet emprunt était de 27,960.92 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE : La Municipalité de Boileau paie la somme de 27,960.92 \$ pour régler dans son intégralité le cautionnement signé pour la Coopérative de Boileau

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

11. PÉRIODE DE QUESTION

16-03-080 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 21 h 05

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Michel Grenier
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 2 mars 2016, tenue de 9 h30 à 12 h, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Yan Montpetit
Pierre Auclair Wayne Conklin

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier était également présent.